



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.24/2001/1
TRANS/SC.2/2001/2
26 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport combiné

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Réunion commune du Groupe de travail du transport combiné

et du Groupe de travail des transports par chemin de fer

(19 avril 2001)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE SESSION

**qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève,
le jeudi 19 avril 2001*, à 10 heures**

* Dans un souci d'économie, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Avant la réunion, les documents manquants pourront être obtenus directement auprès de la Division des transports de la CEE (télécopie : +41-22-917-0039; courrier électronique : martin.magold@unece.org). Ils pourront aussi être téléchargés à partir du site Web de la Division (www.unece.org/trans). Pendant la réunion, les documents manquants pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (bureau C.111, 1er étage, Palais des Nations).

Conformément aux procédures d'accréditation applicables à tous les participants à des réunions au Palais des Nations, les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE (www.unece.org)) et de la renvoyer, une semaine au moins avant la session, à la Division, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (martin.magold@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (917-2453).

GE.01-20404 (F)

1. Adoption de l'ordre du jour
TRANS/WP.24/2001/1
TRANS/SC.2/2001/2
2. Élection du Bureau
3. Rôle des chemins de fer dans la promotion du transport combiné
 - a) Situation actuelle du transport combiné
TRANS/WP.24/2001/2
TRANS/SC.2/2001/3
Document sans cote No 1 (2001)
Document sans cote No 3 (2000)
 - b) Problèmes rencontrés dans les opérations de transport combiné
TRANS/WP.24/2001/3
TRANS/SC.2/2001/4
TRANS/WP.24/89
Documents sans cote (disponibles lors de la session)
 - c) Solutions éventuelles pour surmonter les problèmes et définitions des meilleures pratiques
TRANS/WP.24/2001/4
TRANS/SC.2/2001/5
TRANS/WP.24/2001/5
TRANS/SC.2/2001/6
Documents sans cote
(disponibles lors de la session)
4. Conclusions et mesures que devront prendre les Groupes de travail pour y donner suite

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour de la Réunion commune (TRANS/WP.24/2001/1-TRANS/SC.2/2001/2).

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément au règlement intérieur de la Commission, et à la pratique établie, la Réunion commune doit élire un président ou des présidents de session.

3. RÔLE DES CHEMINS DE FER DANS LA PROMOTION DU TRANSPORT COMBINÉ

a) Situation actuelle du transport combiné

La Réunion commune souhaitera peut-être noter et examiner rapidement la situation actuelle du transport combiné mais aussi les mesures nationales visant à promouvoir le transport combiné prises par les gouvernements et les organisations internationales.

Comme base de discussion, la Réunion commune souhaitera peut-être prendre le document du secrétariat portant la cote TRANS/WP.24/2001/2-TRANS/SC.2/2001/3, qui contient un certain nombre de faits concernant l'évolution du transport combiné, les premiers renseignements communiqués par les gouvernements en réponse au questionnaire de la CEMT sur les mesures nationales prises pour le développement du transport combiné (document sans cote No 1 (2001)) ainsi qu'un rapport sur le développement du transport combiné en Hongrie en 1999 (document sans cote No 3 (2000)).

Les participants sont censés informer brièvement la Réunion commune de la situation actuelle du transport combiné dans leurs pays respectifs lors d'un tour de table.

b) Problèmes rencontrés dans les opérations de transport combiné

Les Groupes de travail souhaiteront peut-être procéder à un échange de vues sur cette question, en s'appuyant sur les renseignements communiqués par les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et en s'intéressant tout particulièrement aux points suivants : problèmes d'infrastructure, problèmes d'exploitation, problèmes d'interopérabilité, structure des prix, des droits de douane et des coûts, politiques réglementaires et problèmes spécifiques rencontrés dans les pays en transition.

À ce propos, la Réunion commune souhaitera peut-être tenir compte des avis exprimés par le Groupe de travail du transport combiné à sa trente-quatrième session (TRANS/WP.24/89, par. 41 à 48) et d'une note établie par le Président du Groupe de travail du transport combiné, en septembre 2000 (TRANS/WP.24/2001/3-TRANS/SC.2/2001/4).

La Réunion commune souhaitera peut-être aussi examiner les documents qui seront établis par l'UIC, l'UIRR, l'EIA, le GETC, l'IRU, la Communauté européenne ou encore d'autres organismes, qui seront distribués dès que possible.

c) **Solutions éventuelles pour surmonter les problèmes et définitions des meilleures pratiques**

La Réunion commune est censée examiner la question de savoir comment les exploitants d'entreprises de transport ferroviaire et de transport combiné peuvent collaborer plus étroitement, dans leur intérêt mutuel, et que peuvent faire les sociétés de chemin de fer pour améliorer les services de transport combiné.

La Réunion commune souhaitera peut-être examiner la façon dont les gouvernements pourraient modifier le cadre dans lequel sont assurés les services de transport combiné.

Conformément à la recommandation du Bureau du Comité des transports intérieurs (TRANS/2001/5, par. 22), la Réunion commune devrait examiner la question de l'instauration d'un système de direction unique dans les opérations de transport combiné international.

On trouvera dans le document TRANS/WP.24/2001/4-TRANS/SC.2/2001/5 un résumé d'une étude de l'UIRR intitulée "Une stratégie de qualité pour le transport combiné". La Réunion commune souhaitera peut-être prendre note de la Charte signée entre la FNTR, la GNTC, la SNCF et NOVATRANS pour la promotion du transport combiné en France (TRANS/WP.24/2001/5-TRANS/SC.2/2001/6), comme d'un exemple de bonne pratique.

4. CONCLUSIONS ET MESURES QUE DEVRONT PRENDRE LES GROUPES DE TRAVAIL POUR Y DONNER SUITE

Les résultats de la Réunion commune devraient donner des orientations au Groupe de travail du transport combiné (WP.24) et au Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et devraient notamment indiquer laquelle de ses activités le cas échéant devrait être poursuivie plus avant ou si une nouvelle activité devrait être entreprise au niveau intergouvernemental pour favoriser le transport combiné comprenant du transport ferroviaire.

La Réunion commune devrait notamment définir clairement les possibilités et les limites des compagnies ferroviaires existantes ou nouvelles dans la promotion du transport combiné et du transport combiné international en particulier. Si, compte tenu de la qualité que doivent offrir des services de transport efficaces et concurrentiels, il est manifeste que des services de chemin de fer ne seront peut-être pas en mesure, malgré le soutien des gouvernements, de procéder dans un avenir prévisible aux améliorations nécessaires de la qualité de leurs prestations dans ce secteur, il faudra peut-être que les gouvernements définissent de nouvelles orientations

concernant le transport combiné comprenant du transport ferroviaire, afin de pouvoir faire face de façon durable au volume croissant de marchandises transportées.

À l'issue de la Réunion commune, le secrétariat de la CEE-ONU établira un rapport qui en résumera les conclusions et qui pourra servir de travail aux sessions suivantes du Groupe de travail du transport combiné (3-5 septembre 2001) et du Groupe de travail sur les transports par chemin de fer (16-18 octobre 2001).



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference _____ Date : _____

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name First Name
 Mrs.
 Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member <input type="checkbox"/>	Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ? YES NO (<i>delete non applicable</i>)	Observer Organization <input type="checkbox"/>
Delegation Member <input type="checkbox"/>		NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>
Observer Country <input type="checkbox"/>		Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>
...		
Participating From / Until		
From <input type="text"/>	Until <input type="text"/>	

Document Language Preference English French Other _____

Official Occupation (in own country) Passport or ID Number Valid Until

Official Telephone N°. Fax N°. E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse Yes No

Family Name (Spouse) First Name (Spouse)

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature <input type="text"/></p> <p>Spouse Signature <input type="text"/></p> <p>Date <input type="text"/></p>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued <input type="text"/></p> <p>Initials, UN Official <input type="text"/></p>
--	--	---	---

Security Identification Section
Open 08h00 – 17h00 non stop

**ENTRY/EXIT
CARS AND
PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15**

**VILLA
LE BOCAGE**

**DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII**

LA PELOUSE

**DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO XII**

**DOOR 1
SAFI**

**Security ID
Section Entry**

**Entry for
authorized
persons only
on foot**

**DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLE
C3 & A-R**

**DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 TO 3
H3 & F3**

**DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY**

